

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE**

**DISCOURS PRONONCE PAR SON EXCELLENCE MONSIEUR
LAURENT KAVAKURE, MINISTRE DES RELATIONS
EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**

**A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DU RAPPORT DU
SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS
UNIES SUR LE BUREAU DES NATIONS UNIES AU BURUNDI
(BNUB) DEVANT LE CONSEIL DE SECURITE DE L'ONU**

New York, le 28 janvier 2014

REPUBLIQUE DU BURUNDI**MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE**

**Monsieur le Président du Conseil de Sécurité,
Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil de Sécurité,
Monsieur le Président de la Configuration Burundi,
Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations
Unies au Burundi,
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,
Distingués délégués,
Mesdames et Messieurs, tout protocole observé,**

INTRODUCTION

1. C'est pour moi un agréable devoir de présenter au nom du Gouvernement du Burundi et à mon nom propre, les sincères salutations de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Pierre NKURUNZIZA, à tous les éminents membres du Conseil de Sécurité.
2. Il m'a chargé particulièrement d'adresser ses meilleurs vœux au Secrétaire Général des Nations Unies et à tous les membres du Système des Nations Unies ; Que l'an 2014 soit pour vous et vos familles respectives, une année de bonne santé, et de pleins succès pour tous les chantiers que vous voudriez bien entreprendre.
3. Je m'en voudrais de ne pas exprimer mes sentiments de gratitude au Président du Conseil de Sécurité et au Président de la Configuration Burundi, pour leur franche collaboration avec notre Gouvernement, et pour tous les efforts consentis dans le cadre de la consolidation de la paix au Burundi.

4. Notre reconnaissance va également à l'endroit du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) et particulièrement au Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi, Monsieur Parfait Onanga Anyanga, pour sa contribution remarquable dans le cadre de la consolidation de la Paix au Burundi.

Monsieur le Président,

5. A l'occasion de la présentation du rapport du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur le Burundi, pour décider du futur de notre coopération, en vue du renforcement des acquis démocratiques et de la paix dans notre pays, je souhaite partager avec les membres du Conseil de sécurité les quelques considérations suivantes à ce sujet.

RAPPEL HISTORIQUE

6. A titre de rappel, la Commission de la Consolidation de la Paix a été créée par la résolution A/RES/60/180 du Conseil de sécurité, adoptée le 30 décembre 2005.

Le Burundi avec certains autres Pays sortant de conflits comme le Libéria et la Sierra Leone, a été ainsi soumis au programme de consolidation de la paix depuis le 23 juin 2006.

7. Un Bureau chargé du suivi de ce programme au niveau des Nations Unies, le Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix, et un fonds chargé de financer les projets y relatif ont été également créés.
8. Depuis lors, le Bureau en charge dudit programme à New York et le Bureau des Nations Unies au Burundi (BINUB et actuellement BNUB) ont travaillé avec le Gouvernement burundais et les autres partenaires locaux et internationaux dans plusieurs domaines prioritaires identifiés que sont la Bonne gouvernance, le Renforcement de l'Etat de droit, le Relèvement communautaire, les Questions foncières, la Mobilisation et la Coordination de l'intégration régionale, la dimension « genre ».

Le travail a été réalisé à travers plusieurs actes d'engagements, des réunions formelles et informelles, et des visites de terrain.

9. Le suivi du programme de consolidation de la paix sur le Burundi était également assuré par la Configuration-Burundi dont la présidence a été successivement confiée à la Norvège d'abord en 2007, à la Suède en suite en 2008, et enfin à la Suisse depuis 2009.
10. Le retrait progressif des forces de l'opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) a été la résultante d'un compromis entre les Nations Unies et le Burundi, du fait effectivement que la situation politique, sociale et sécuritaire devenait de plus en plus meilleure. Et de ce fait, il fallait transformer cette mission en un Bureau intégré des Nations Unie au Burundi (BINUB), ayant pour mandat de consolider la paix et renforcer les capacités nationales.
11. La transformation du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) en un Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) avec une structure légère pour une période initiale d'une année à compter du premier janvier 2011 : résolution 1959 (2010), a été motivée et vous le savez tous, par une situation politique, sociale et sécuritaire qui devenait aussi de plus en plus maîtrisable ; et qu'il fallait dès lors, continuer à consolider la paix et s'attaquer à la lutte contre la pauvreté, principal ennemi du peuple burundais.
12. La mission de ce Bureau fut également d'élaborer main dans la main avec la partie gouvernementale, « une série de critères en vue de la transformation future du Bureau des Nations Unies au Burundi en une Equipe pays des Nations Unies et de rendre compte régulièrement au Conseil de Sécurité des progrès réalisés à cet égard »
13. En date du 24 janvier 2013, devant cette même auguste assemblée le Gouvernement du Burundi interpellait la Communauté Internationale, pour qu'elle tienne compte des avancées significatives enregistrées par notre pays dans de multiples domaines et émettait le souhait de passer à un nouveau cadre de coopération avec l'ONU en procédant à la transformation progressive du BNUB en une nouvelle Equipe Pays des Nations Unies au Burundi. Le Gouvernement du Burundi estimait que pour mener à bien cette transformation, une période de 12 mois était plus que suffisante.
14. Cependant, en dépit du constat que le rapport fourni en date du 10 mai 2012, permettait d'enclencher ce processus de transformation progressive du Bureau des Nations (BNUB) en une Equipe pays, le Conseil de Sécurité a décidé de

proroger pour la seconde fois, le mandat du BNUB jusqu'au 15 février 2014, par la résolution 2090 (2013) du 13 février 2013.

15. Le Gouvernement du Burundi a complètement coopéré avec l'Organisation des Nations Unies en appliquant intégralement la résolution 2090 (2013) adoptée par le Conseil de sécurité, se conformant ainsi à toutes les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies en général et celles de l'article 25, en particulier.
16. En date du 16 août 2013, nous avons adressé une note (réf. N° 204.20/0188/RE/2013) au Secrétariat Général de l'Organisation des Nations Unies et indiqué qu'au regard des progrès réalisés dans tous les secteurs depuis l'évaluation des critères et indicateurs relatifs au programme de consolidation de la paix au Burundi, le Gouvernement de la République du Burundi réitérait sa volonté de voir mettre un terme au mandat du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), au 15 février 2014, afin de laisser ses responsabilités à l'Equipe pays des Nations Unies au Burundi, conformément donc à la Résolution 2090 (2013) du Conseil de Sécurité, du 13 février 2013.

Monsieur le Président,

17. La lettre du Secrétaire Général des Nations Unies du 26 décembre 2013 au Président de la République, faisant référence aux entretiens du 06/12/2013 à Paris, en marge du sommet de l'Elysée pour la paix et de la sécurité en Afrique, portait à son attention l'appréciation suivante, je cite :

« A l'issue des Consultations avec les Membres du Conseil de sécurité, ceux-ci se sont dit rassurés de l'existence d'un dialogue des deux parties pour parvenir à une solution qui permettrait de conjuguer de manière satisfaisante, la volonté d'une plus grande appropriation nationale avec le besoin d'appuyer de manière optimale, les efforts du pays, afin d'assurer ensemble la réussite de la dernière phase du processus de consolider la paix et le renforcement de nos Institutions démocratiques. Une telle approche permettrait de faciliter la transition graduelle de l'engagement du BNUB vers des activités essentiellement dédiées à l'appui au développement mené par l'Equipe pays du Système des Nations Unies ».
18. Dans sa lettre au Secrétaire Général des Nations Unies datée du 31 décembre 2013, le Président de la République, s'est félicité de la franche collaboration qui existe et qui existera toujours, ainsi que des appuis multiformes dont le Burundi bénéficie et continuera de bénéficier à travers le Système des

Nations Unies, tout en réaffirmant la position du Burundi de respecter la résolution 2090 (2013) du 13 février 2013 du Conseil de sécurité qui fixe la fin du mandat du BNUB au 15 février 2014, pour transférer ensuite les responsabilités à l'Equipe pays du Système des Nations Unies.

QUELQUES COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT

Monsieur le Président ,

19. S'agissant du rapport sous examen ce matin, permettez-moi d'émettre quelques observations sur sa substance :

Processus démocratique

20. Au paragraphe 6, comme l'indique le rapport de mai 2012, ainsi que le rapport sous examen, le dialogue politique inclusif entre les partis politiques et le Gouvernement a continué et se poursuivra dans le cadre du premier thème du nouveau Plan Prioritaire de Consolidation de la paix relatif à la cohésion sociale et au dialogue national.

21. Le Gouvernement fait sien le contenu du paragraphe 17 en ce qui concerne l'assistance électorale à accorder au Burundi jusqu'en 2015. La manière dont cette assistance est envisagée peut parfaitement se faire avec une Equipe pays des Nations Unies en collaboration avec les autres partenaires mentionnés dans le rapport. Le lien donc, entre la tenue des élections de 2015 et le maintien du BNUB ne se justifie pas, étant donné qu'il y a d'autres mécanismes comme l'observation électorale, qui comprendrait aussi une Equipe d'observateurs des Nations Unies avant, pendant et après ce rendez-vous électoral.

Sécurité et Stabilité

22. S'agissant du point B du Rapport, le Gouvernement estime que l'aide au développement est précisément une réponse aux problèmes de criminalité, de vols à mains armées qui résultent des mauvaises conditions économiques et au chômage élevé dont une bonne frange de la population burundaise est victime, comme le stipule justement le rapport.

23. S'agissant des paragraphes 19 à 23, le Gouvernement considère que la professionnalisation des corps de défense et de sécurité est une œuvre de longue

haleine, et le Gouvernement remercie les Nations Unies et les autres partenaires bilatéraux pour l'appui multiforme déjà enregistré en la matière. Nous pensons qu'il s'agit-là d'un type de coopération qui va se poursuivre avec l'Equipe Pays, et avec les Partenaires bilatéraux chefs de file dans ce domaine.

24. A ce propos, la présence fortement appréciée des troupes burundaises dans les opérations de maintien de la paix en Haïti, au Soudan, en Côte d'Ivoire, en Syrie, mais surtout en Somalie et en République Centrafricaine est une illustration éloquente que de progrès substantiels ont été réalisés dans le cadre de la professionnalisation de nos corps de défense et de sécurité. Toutefois, loin de nous l'idée d'avoir atteint la perfection. Il s'agit-là d'un travail de longue haleine qui doit se poursuivre avec tous nos partenaires de développement impliqués dans ce domaine de coopération.

Justice Transitionnelle

25. Au point c du rapport, paragraphes 24 et 25, il est noté que le Gouvernement est engagé dans un processus de mise en place de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR). Il s'agit-là d'une question de grande envergure telle qu'il faudra se donner le temps qu'il faut, pour entrer dans sa phase d'opérationnalisation, après avoir préparé les cœurs de burundais. A ce sujet, nous remercions le BNUB pour les ateliers organisés à l'intention des Députés et des Sénateurs en Avril et en septembre de l'année dernière, à ce sujet.

Gouvernance et Renforcement Institutionnel

26. Concernant le point D du rapport, le Gouvernement du Burundi exprime ses vifs remerciements pour l'appui apporté aux Institutions de lutte contre la corruption, au bureau de l'Ombudsman et aux autres partenaires locaux impliqués dans la lutte contre la corruption d'une part, ainsi que pour les ateliers organisés pour la sensibilisation des organisations de la société civile, des fonctionnaires et des officiers de police et de l'armée (paragraphe 29) d'autres part.
27. S'agissant des développements sur la CNTB (Commission Nationale Terre et autres Biens), le Gouvernement est d'avis qu'il s'agit d'un travail qui se poursuit et que les questions résiduelles pourront être examinées dans le cadre du quatrième thème retenu dans le nouveau Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix relatif à la résolution pacifique des conflits fonciers. Il faut par ailleurs souligner que la

composition des Membres de la CNTB est inclusive du point de vue des équilibres tant ethniques que régionaux.

Etat de Droit (Rule of law)

28. Concernant le point E sur l'Etat de droit, force est de constater que l'Etat de droit est un idéal qu'aucun seul pays au monde n'a jamais réalisé parfaitement. A cet égard, toutes les initiatives prises par le Gouvernement comme les Etats généraux de la justice, le Plan Stratégique du Conseil Supérieur de la Magistrature et sur l'éthique Judiciaire, la révision du cadre légal des prisons et des plans de correction visent à améliorer le système judiciaire burundais.

Droits de l'Homme

29. En ce qui est des paragraphes du point F du rapport, ici aussi, le Gouvernement reconnaît que beaucoup de progrès ont été réalisés en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Mais bien des défis persistent. C'est pour cette raison que le troisième thème du nouveau Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix a été retenu, pour continuer à appuyer notamment la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) dont les performances sont appréciées par différents partenaires.

Intégration Régionale

30. La question de l'Intégration régionale relève d'un choix politique, inscrit en lettres d'or, dans les deux principaux instruments stratégiques de développement, à savoir :

- la vision Burundi 2025, qui est un instrument de planification du développement qui va guider les politiques et les stratégies à l'horizon 2025,
- le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté 2^{ème} génération (2012- 2016) qui prend ancrage dans la vision « Burundi 2025 » et représente le cadre fédérateur de toutes les politiques sectorielles et multisectorielles.

Développement Economique et Social

31. En ce qui concerne le développement économique et social, le Burundi ne pourra atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement à la date butoir. Mais des progrès considérables ont été

réalisés, surtout dans les secteurs sociaux comme l'Education et la Santé.

32. Dans le secteur de l'Education, il a été introduit le système de gratuité des frais de scolarité à l'école primaire pour permettre l'accès à l'école à la majorité de nos enfants. Le système de l'Ecole Fondamentale qui dispense des enseignements adaptés au contexte du moment, pourra aider les jeunes à monter eux-mêmes des projets générateurs d'emplois.
33. Dans le secteur de la santé publique, le Gouvernement a poursuivi le programme de la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes qui accouchent dans les hôpitaux et centres de santé publics, et ce programme va continuer.
34. En faveur d'autres catégories de burundais, une Carte d'Assistance Médicale (CAM) est en train d'être vendue à 3.000 francs burundais par an pour permettre à tous les burundais l'accès aux soins de santé.
35. En tout état de cause, l'aide au développement s'avère indispensable pour accélérer l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
36. C'est dans cette perspective que le Burundi a organisé des conférences sectorielles cette année dernière avec les partenaires au développement, au mois de juillet et au mois d'octobre afin que les promesses faites à Genève en 2012 puissent être suivies d'engagements effectifs.
37. Pour la question de réinstallation des rapatriés et des déplacés, le Burundi s'attèle avec l'aide de ses partenaires à faire ce travail avec beaucoup d'engagement. Une Stratégie Nationale sur la réintégration socio-économique des populations affectées par le conflit a été développée.

Consolidation de la paix

38. Pour les questions liées à la Consolidation de la paix du point C de la troisième partie du rapport, l'Equipe pays des Nations Unies au Burundi aura simplement à appliquer le Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix (2014-2016) qui a été le résultat d'un processus largement participatif et inclusif impliquant tous les acteurs clés que sont le Gouvernement, les Organisations de la Société Civile,

la Communauté internationale et le Système des Nations Unies au Burundi.

39. Pour consolider la paix et la sécurité, il importe de signaler que le Gouvernement a lancé, au cours de l'année 2013, deux programmes nationaux très importants, à savoir : la Stratégie Nationale de Sécurité et le Programme National d'Education et de Formation Patriotique. La paix et la sécurité sont aujourd'hui une réalité au Burundi, et leur renforcement restera l'une des grandes priorités de notre Gouvernement, car elles constituent le fondement et le cadre adéquat de la réalisation de tout programme politique, social et économique.

Observations et recommandations

40. Au chapitre des observations et recommandations, le Gouvernement du Burundi prend note des conseils relatifs à la tenue des élections justes, inclusives et transparentes (paragraphe 66 et suivants).
41. A ce propos et comme déjà indiqué, les réunions sur le dialogue entre les acteurs politiques, organisées en mars en 2013 et l'atmosphère constructive lors des consultations du 19-20 décembre 2013 sont des signes éloquentes de la volonté manifeste du Gouvernement de mener à bon port les élections de 2015. Nous avons déjà organisé les scrutins de 2005 et 2010 à la pleine satisfaction de la Communauté tant nationale qu'internationale, et nul doute que nous allons encore faire mieux en 2015.

Monsieur le Président,

42. Au chapitre toujours des observations et recommandations, le paragraphe 75 concernant la proposition sur la fin du mandat du BNUB au 15 février 2015 où le Secrétaire général propose une prolongation de 12 mois, a retenu particulièrement l'attention de notre Gouvernement qui s'était exprimé en faveur d'une période transitoire de 6 mois, pour permettre le démantèlement et le transfert progressif des responsabilités vers l'Equipe pays des Nations unies au Burundi.
43. Dans l'esprit de notre harmonieuse collaboration et de notre franche coopération avec le Secrétariat Général des Nations Unies, et après de larges consultations avec différents partenaires, le Gouvernement du Burundi soumet à l'attention du Conseil de sécurité les propositions suivantes :

- i) D'adopter une résolution de fermeture du Bureau des Nations Unies pour le Burundi (BNUB) conformément à la résolution 2090 (2013).
 - ii) De demander au Secrétaire Général de déterminer les modalités pratiques de cette fermeture du BNUB et du transfert progressif des responsabilités vers l'Equipe pays du Système des Nations unies au Burundi, avec rapport périodique des avancées (trimestriel par exemple), avant la fin de l'année 2014
 - iii) De demander au Secrétaire Général de veiller à rendre fonctionnel la nouvelle Equipe pays du Système des Nations Unies au Burundi à partir de janvier 2015,
 - iv) De demander au Secrétaire Général d'envisager aussitôt après la fermeture du BNUB, la mise en place d'une équipe d'observation électorale, qui serait déployée avant, pendant, et après les élections prévues au Burundi en 2015.
44. Nous demandons solennellement au Conseil de Sécurité, l'appui et la compréhension de notre position par rapport à la fin du mandat du BNUB, l'objectif étant de clôturer harmonieusement ensemble une mission bien réussie et qui restera un bon modèle pour les situations post conflit.

Monsieur le Président,

Nous voudrions pour terminer réitérer notre profonde gratitude pour tous les appuis dont notre pays a bénéficiés et continuera de bénéficier de la part du système des Nations Unies sur notre long chemin de développement.

Je vous remercie de votre aimable attention